

S'agissant des **sessions futures du concours** (maquette du 19 avril 2013), il est possible d'apporter quelques précisions en complément des sujets zéro et de leurs notes de présentation.

En **composition étrangère** (première épreuve de l'écrit), dans les limites du programme du concours, un sujet de littérature pourra prendre appui sur les notions des programmes généraux de collège et de lycée aussi bien que sur les thématiques de littérature propres à l'enseignement de littérature étrangère en langue étrangère du cycle terminal du lycée. Lorsque c'est pertinent, on pourrait imaginer inversement qu'un sujet de civilisation prenne appui sur une thématique inscrite au programme de littérature étrangère en langue étrangère (le voyage, par exemple, cette année). Dans la mesure où cette possibilité pourrait paraître d'une mise en œuvre comparativement moins aisée ou naturelle aux collègues civilisationnistes, elle ne sera toutefois pas exploitée à la session 2014.

A tous, littéraires et civilisationnistes, il n'est pas inutile de redire que l'exercice ne porte au demeurant pas sur la maîtrise des notions et thématiques : celles-ci constituent un élément de cadrage pour les préparations et un point d'ancrage pour les documents-supports, mais non un objet d'évaluation. Il s'agira bien, pour les candidats, de conduire un commentaire comparé, dans lequel les documents du dossier seront étudiés en eux-mêmes et prioritairement en référence les uns aux autres, sans que cela interdise de chercher une aide à la lecture dans celle(s) des notions et thématiques dont ils seraient susceptibles de relever (pour illustrer, le sujet zéro de civilisation n'est pas un sujet sur l'architecture, mais bien un sujet sur les rapports entre histoire et mémoire, que l'on peut rattacher à la notion « tradition et modernité »).

Le jury a conscience que certains documents pourront se rattacher à plus d'une notion ou thématique. Cela sera sans doute moins souvent le cas pour un ensemble de documents que pour un document considéré isolément, mais, dès lors qu'une multiplicité d'angles d'approche apparaîtrait légitime et justifiée par l'économie générale d'un dossier, le jury en tiendrait bien sûr compte.

Concernant l'épreuve de **traduction**, le Ministère de l'Éducation nationale a fait connaître à l'inspection générale, sollicitée une nouvelle fois à la rentrée pour les sujets zéro après avoir fait les propositions initialement mises en ligne en juillet dernier, qu'il n'y a pas lieu de percevoir d'ambiguïté dans l'écriture du « 2° » du « A » de l'arrêté du 19 avril 2013 portant définition des épreuves d'admissibilité de la section « langues vivantes étrangères » du CAPES – où il est précisé que la seconde épreuve consistera en une « *traduction (thème ou version au choix du jury)* ». Dans l'attente de la publication d'un modificatif de la mention explicative qui, elle, fait référence aux « *textes proposés à l'exercice* », il ne pourra donc être proposé aux candidats qu'un seul type d'exercice de traduction, thème ou version, mais le texte actuel sera interprété comme autorisant la présence d'un ou de plusieurs textes-supports (par exemple, un ou plusieurs textes de version dans un même sujet). En anglais, le choix a été fait d'un support unique. Les ajustements rendus nécessaires par cette mise au point ne remettent pas en cause la nature des exercices proposés (traduction et réflexion linguistique).

Les exercices de réflexion linguistique en thème n'exigeront pas des candidats de connaissances approfondies en linguistique française. D'une part, comme les sujets zéro et leur note de présentation le laissent voir, seront choisies des formes ordinaires et habituelles de la langue française (par exemple, déterminants, mise en relation de deux noms, pronoms relatifs, subjonctif). Sur cette base, d'autre part, il ne sera pas demandé dans les exercices de mener une analyse du français.

Les candidats devront plus simplement, dans une première partie, mobiliser des connaissances de base leur permettant d'évoquer le phénomène concerné en français – par exemple : pour les déterminants, l'article indéfini, l'extraction, l'article défini, le fléchage ; pour le groupe nominal composé, la relation entre des noms assurée par « de » ; pour le pronom relatif, le remplacement d'un groupe nominal identifié comme antécédent ; pour le subjonctif, la suspension de la validation – et de prendre appui sur l'observation des occurrences du phénomène dans le texte proposé pour se demander s'ils les traduiraient par des formes identiques ou non. Il s'agit là, sous la forme d'un propos appelé à être assez bref, d'un temps initial de réflexion sur les possibilités qui s'offrent, compte tenu

des ressources des deux langues. La seconde partie de l'exercice, articulée à la première, mobilise alors des apprentissages de linguistique anglaise classiques afin de justifier des choix de traduction.